

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 5

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

Bienvenue à M. Edmond Muller

Comme l'« Echo » l'a déjà annoncé, la Commission des Suisses à l'étranger de la N.S.H. a nommé M. Edmond Muller, Suisse de l'étranger lui-même (Allemagne et Egypte), directeur de notre Secrétariat. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue et lui présentons nos félicitations. Le lecteur trouvera ci-dessous un texte du nouveau directeur, en guise d'autopré-sentation (Réd.).

AU SUJET DE LA « PRESENCE DE LA SUISSE DANS LE MONDE »

Avant de quitter son poste au sommet de la tour de vigie qu'est le Secrétariat des Suisses à l'étranger, mon prédécesseur, M. H.-J. Halbheer, s'est fait un devoir de scruter l'horizon. Le bilan des observations donne à réfléchir. A son avis, notre influence et les sympathies dont nous bénéficions à l'extérieur sont nettement en déclin.

A ces considérations, il convient d'ajouter les données statistiques, qui sont défavorables. En 1919, quand le Secrétariat des Suisses à l'étranger fut créé, sur quatre millions d'habitants que comptait notre pays, 400.000 vivaient à l'extérieur. En 1965, sur près de six millions, on n'en compte plus que 270.000. Ainsi, les Suisses de l'étranger, qui représentaient un dixième de notre population totale, n'en forment même plus aujourd'hui un vingtième. Mais, comme dans ce laps de temps la population de la terre a doublé, l'indice numérique de notre présence dans le monde est en réalité réduit à moins d'un quart de ce qu'il était il y a un demi-siècle.

Il importe aussi de mentionner l'autre aspect de notre évolution démographique : les travailleurs venus du dehors qui forment le cinquième de la population active de notre pays. L'immigration étrangère dépasse donc de beaucoup notre propre potentiel d'émigration.

Ces constatations doivent nous inciter à compenser la diminution quantitative par une amélioration qualitative, par une volonté de présence plus forte de notre petit pays dans un monde dont l'évolution désordonnée ne cesse de nous inquiéter.

A ce sujet, on nous reproche souvent une mobilité insuffisante, un certain manque d'esprit d'adaptation. On nous conseille de nous efforcer de régler notre démarche sur celle d'autrui. Mais, en suivant ce conseil, ne commettions-nous pas une erreur ? Ce que nous pouvons évidemment ce qui nous est propre.

D'autres que nous font des machines perfectionnées et puissantes. Ils feront peut-être demain des montres aussi précises et aussi belles que les montres suisses. Mais ce qui manque le plus au monde actuel, c'est ce que nous avons mis au point dans notre pays au prix d'un long effort et de beaucoup d'épreuves : une structure politique assez bien agencée pour que les populations de langues, de confessions, d'origines différentes,

puissent s'y associer volontairement et harmonieusement.

Présent de ce que cette structure pourrait un jour signifier pour l'humanité, un poète, qui comme tout poète était aussi un voyant, a formulé ainsi son intuition : « La Suisse, dans l'histoire, aura le dernier mot. »

Ce poète s'appelait Victor Hugo. Sa pensée confirme non seulement notre espérance, mais aussi la ligne de conduite qui guidera toujours le Secrétariat des Suisses à l'étranger : fidélité envers nous-mêmes et confiance dans notre avenir.

Edmond MULLER,
« L'Echo ».

LA « COMMUNAUTE NATIONALE D'INVESTISSEMENT » VEUT FINANCER UN FILM D'HENRY BRANDT

L'an dernier, une part importante de l'opinion publique a manifesté son intérêt à propos du projet de Communauté nationale d'investissement présenté par Roger Nordmann dans le cadre de l'Exposition nationale.

Mais une partie de la presse et de l'opinion publique marquèrent un certain scepticisme face à une idée nouvelle qui fut certes jugée intéressante, mais dont on imaginait mal comment elle pourrait être pratiquement mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle les initiateurs de ce projet, ayant dressé l'inventaire des réserves que la presse avait formulées, se sont efforcés d'en tenir compte pour repartir sur des bases nouvelles. Ils ont décidé de définir un premier objectif concret : le financement d'un film de long métrage que souhaite réaliser Henry Brandt.

Le but de la Communauté demeure ce qu'il était : permettre le démarrage d'entreprises — commerciales, industrielles, agricoles, touristiques — dans les régions de notre pays qui n'ont pas bénéficié de la haute conjoncture.

Mais l'inégalité économique n'est pas seulement en Suisse un phénomène géographique : certains secteurs de la vie économique sont également défavorisés. C'est ainsi que la production cinématographique indépendante est presque inexistante. Les organismes de crédit craignent d'y investir.

Ce serait la vocation de la Communauté nationale d'investissement de prendre ce risque, indiquant par là les chemins qui seraient les siens pour réanimer la vie économique du pays, là où elle n'a pas la vigueur suffisante pour assurer à de nombreuses populations un niveau de vie conforme aux moyens helvétiques.

Il s'agit de doter la vie publique suisse d'une institution nouvelle dont le but est le service et non le profit, et qui jouera le rôle des organismes de crédit dans des cas où ceux-ci ne seraient pas à même d'assumer les risques que comportent certains investissements.

Plusieurs personnalités influentes de notre pays, représentant différentes tendances de la politique et de l'économie, ont décidé de grouper leurs efforts pour que cette idée se concrétise. Elles se sont réunies à Berne, pour constituer une association.

La Communauté se propose de soutenir des entreprises dont la rentabilité est incertaine — la production d'un film, par exemple, comporte de grands risques, car on ne peut prévoir quel sera l'accueil du public — elle ne peut garantir le remboursement des fonds qu'elle va réunir.

Pour que la réalisation de la première expérience soit possible, il faut que plusieurs milliers de personnes acceptent de participer aux fonds gérés par la Communauté et versent une somme quelconque, pourvu qu'elle soit égale ou supérieure à dix francs et au maximum de mille francs, au C.C.P. 10-30.000, à Lausanne.

Il s'agit là de donations, mais la Communauté s'engage à rembourser les donateurs dans la mesure où le résultat de la première expérience le lui permettra. Par la suite, de plus vastes investissements seront entrepris et l'expérience acquise mise à profit pour étudier des projets dont la réalisation permettrait d'importants progrès sur le plan du développement économique de certaines régions de notre pays.

Les promoteurs de la Communauté nationale d'investissement ont choisi comme premier objectif le financement du prochain long métrage d'Henry Brandt, l'auteur des cinq courts films présentés à l'exposition nationale 1964 sous le titre: «La Suisse s'interroge».

Henry Brandt veut faire un long métrage qui sera une suite de films de l'Exposition, mais qui ne parlera pas seulement des problèmes suisses. Il pense qu'il est important que le cinéma, moyen d'expression efficace, se mette au service d'une prise de conscience des problèmes entièrement nouveaux que l'humanité doit aujourd'hui affronter, et dont la solution décidera de son bonheur ou de son malheur.

Ce film veut donc informer les gens des nouvelles réalités qui transforment notre vie quotidienne, et celle de tous les habitants du monde. Il exposera ce qui a changé et pourquoi. Il essaiera de comprendre vers quoi nous allons, d'ordonner les éléments d'un monde qui peut paraître fou à l'homme de la rue. Henry Brandt va réunir un certain nombre de témoignages et de faits sur la période que nous vivons de l'aventure humaine.

Le film, d'une durée de 90 minutes, pourrait être terminé en 1967. Il est devisé à 600.000 francs. Le réalisateur et ses amis ont réuni un capital initial, les pouvoirs publics et une organisation internationale ont manifesté leur intérêt. Mais le succès dépendra de la contribution de tous ceux qui estiment que l'entreprise en vaut la peine. C'est, sous une forme plus concrète, un nouveau référendum analogue à la «votation des bougies» organisée l'an dernier par Roger Nordmann.

«Il ne s'agit pas de donner pour aider, mais de prêter pour investir.» C'est ce qu'ont souligné au cours d'une conférence de presse de M. Pierre Graber, vice-président du Conseil national, O. Reverdin, conseiller national, et Roger Nordmann.

La liste des personnalités qui appuient le projet comprend: les trois directeurs de l'Expo, MM. Henry, Ruckstuhl, et Camenzind, le conseiller aux Etats Borel, de Genève, des magistrats cantonaux tels que MM. Boerlin (Liestal), Carlos Grosjean (La Chaux-de-Fonds), Tor-

che (Fribourg). Le président de la S.S.R. M. Guinand, des directeurs de banque, MM. Doupraz (Lausanne) et Sager (Zurich), le président de l'Institut neuchâtelois, M. de Montmollin, des dirigeants syndicalistes, MM. Moeri et Bernasconi, le directeur de l'Office valaisan de recherches économiques, M. Roch, le secrétaire général de l'Unesco, M. de Weck, ainsi que M^{me} Wavre, conseillère municipale à Genève et M^{me} Schweizer, député au grand Conseil neuchâtelois.

DECISION DE LA COMMISSION AMERICAINE DU TARIF, D'OUVRIR UNE ENQUETE SUR DE PRETENDUS ACTES DE CONCURRENCE DELOYALE DE L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

Stupéfaction dans les milieux horlogers.

Le 27 avril, la Commission américaine du tarif a publié un communiqué aux termes duquel elle ouvre une enquête de fond sur la plainte de deux manufactures américaines contre de prétendus actes de concurrence déloyale auxquels se serait livrée l'industrie horlogère suisse.

Par trois voix contre deux, la Commission a décidé de tenir des audiences publiques en juillet prochain.

On se souvient que le 15 avril 1964, deux manufactures américaines d'horlogerie — Elgin National Watch C^o et Hamilton Watch C^o — déposaient une plainte, fondée sur la section 337 du Tariff Act de 1930, invoquant de prétendus actes de concurrence déloyale de l'industrie horlogère suisse sur le marché américain. Dans les conclusions, elle demandait la mise sous embargo des importations de tous les produits horlogers suisses.

Fin octobre 1964, la Commission du tarif déposait un premier rapport dans lequel elle rejetait 20 des 28 allégués des deux plaignants. Par ailleurs, la Commission impartissait un délai de 60 jours à ceux-ci pour justifier leur plainte de manière plus complète ou pour exprimer leurs objections sur ces premières conclusions.

Dans le délai utile, les deux manufactures ont rédigé un nouveau mémoire où elles ont cherché à donner une justification plus concrète aux allégués restants.

Les milieux horlogers suisses ont pris connaissance avec une vive surprise de la décision communiquée le 27 avril par la Commission du tarif.

En effet, les allégués invoqués par les deux plaignants portent sur des faits qui ont, soit été rejetés par le jugement rendu dans l'affaire anti-trust le 5 février, soit été réglés par ledit jugement, après intervention des Gouvernements suisses et américains et après que les défendeurs suisses aient renoncé, de ce fait, à leur appel à la Cour suprême des Etats-Unis.

Indépendamment de cet aspect juridique du dossier, l'on voit mal, sur le plan des relations internationales, comment la Commission du tarif pourrait suggérer la mise en place d'un embargo sur l'importation des montres suisses. Le Gouvernement américain se placerait dans une position intenable aussi bien quant aux engagements vis-à-vis du Gatt que quant à ses

engagements nés de l'accord bilatéral avec la Suisse du 9 janvier 1936.

Dans les milieux horlogers suisses, on marque également sa stupéfaction devant l'attitude de ces deux manufactures américaines qui ont été autorisées par le Gouvernement suisse à ouvrir des succursales de fabrication en Suisse et jouissent d'une parfaite égalité de traitement de la part de leurs collègues, de leurs associations professionnelles et de la foire de Bâle. Cette attaque apparaît comme une manœuvre de diversion faite dans le désir d'allonger les délais dans lesquels le Gouvernement américain aura à se prononcer sur le fond du dossier horloger américano-suisse.

A L'OCCASION DU PREMIER JOUR DE L'EUROPE

M. F. T. Wahlen, Conseiller fédéral, a prononcé une allocution radio-télévisée, à l'occasion du premier « Jour de l'Europe », célébré dans les 18 Etats membres. Dans son allocution, le chef du Département politique fédéral a demandé au peuple suisse de prendre conscience du patrimoine européen commun et d'envisager l'avenir qu'il est appelé à construire ensemble avec les autres peuples du continent.

M. Wahlen a poursuivi :

Notre patrimoine commun, en vérité, a deux faces. D'un côté, quelle richesse d'acquisitions dans les domaines spirituel et matériel, richesse dont les effets se répercutent jusqu'aux extrémités de la terre et dont on peut même dire qu'elle a véritablement façonné le devenir de continents entiers. Mais, de l'autre côté, à quels abîmes ont atteint l'avidité du pouvoir, les désordres politiques et sociaux, jusqu'aux rechutes si récentes dans la barbarie. L'Europe a chèrement payé de n'avoir pas su mieux administrer son très précieux héritage, les legs de la philosophie grecque et du droit romain, de la révélation de l'Ancien Testament et du christianisme. Le continent, qui avait dominé sans rival le monde entier au XIX^e siècle, s'est vu dépossédé de sa puissance par les rivalités de ses propres peuples. Il doit chercher maintenant à se donner une nouvelle assise entre les deux « super-puissances ». Cette tentative ne peut réussir que si les peuples européens et leurs gouvernements sont capables de sacrifier de vieilles querelles aux exigences actuelles, de placer les relations internationales, dans tous les domaines, sous le signe d'une coopération toujours plus étroite, en un mot, s'ils savent assumer la véritable vocation de l'Europe, qui est l'unité sans discorde dans la diversité. L'objectif de la « Journée de l'Europe » est de renforcer tout ce qui peut y contribuer.

Dans l'histoire de notre continent, au long des siècles, de Dante à Sully et de Victor Hugo et jusqu'à nos jours, de nombreuses voix se sont fait entendre en faveur de l'unification européenne.

Mais c'est par le moyen de l'égémonie d'un seul Etat que l'on a toujours cherché à réaliser cette aspiration. Toutes ces tentatives ont échoué devant la soif de liberté, l'un des traits essentiels des Européens. A la suite des expériences cruelles des deux guerres mondiales — déclenchées l'une et l'autre en

Europe — nous voyons se développer aujourd'hui le mouvement d'unification européenne le plus prometteur. Résumé en un mot cet effort a pris le nom d'intégration européenne. Cette expression, interprétée dans sa pleine acceptation, laisse entrevoir que les réalisations déjà acquises ne représentaient que des premiers pas en direction d'un but lointain, qui ne sera atteint qu'au moyen d'efforts de longue durée et dont la réalisation n'ira pas sans à-coups. Cependant, si nous considérons l'intégration limitée au seul domaine économique, nous constatons qu'au sein des deux groupements, de la communauté économique européenne et de l'association européenne de libre-échange, des progrès remarquables ont été réalisés. Mais la dualité de ces efforts, le fait qu'en tout cas d'un côté il manque la volonté de jeter un « pont » par-dessus le « fossé » et de prolonger une coopération économique s'étendant à l'Europe entière — ainsi qu'elle s'est développée si riche de promesses sous les auspices de l'O.E.C.E. — ne laisse pas de susciter quelques appréhensions.

Cette division de l'Europe est d'autant plus regrettable que les immenses tâches qui s'imposent actuellement à notre continent dans le domaine économique dépassent les forces des groupements régionaux. De même, l'assistance technique aux régions en voie de développement appelle un effort concerté. Interprétée dans un sens extensif, cette assistance représente le moyen le plus valable d'assurer la poursuite du rayonnement européen dans le reste du monde.

Etant donné le développement divergent des deux groupements économiques, le Conseil de l'Europe prend une importance particulière. Strasbourg n'est pas seulement un forum important où les pays membres de l'A.E.L.E. et du Marché Commun confrontent leurs points de vue et s'efforcent de parvenir à des arrangements communs. Cette ville est aussi devenue — tant pour les représentants gouvernementaux que pour les parlementaires — le lieu de contacts personnels des plus utiles.

Par la conclusion de conventions européennes, le Conseil de l'Europe assemble pierre par pierre une construction qui contribue à l'intégration européenne.

Le 6 mai, notre collaboration aux activités du Conseil connaît son second anniversaire, une collaboration toujours placée sous le signe du renforcement de ce qui unit et identifie l'Europe et de l'effort pour rechercher, dans les domaines les plus divers, des arrangements constructifs. Même si les dix-huit Etats membres ont parfois connu des déceptions, il n'en reste pas moins que le Conseil de l'Europe — cette table ronde de tous les échanges de vues européens — est maintenant une composante indispensable de l'ensemble des efforts d'intégration.

Quel doit alors être l'apport spécifique de notre pays à l'unification européenne ? On entend parfois reprocher à la Suisse qu'elle existe avant tout grâce à son passé, qu'elle reste statique, manquant de dynamisme, qu'elle n'est pas capable de s'enthousiasmer pour quelque chose de nouveau, ou d'innover elle-même. Il est une chose qu'il faut admettre : en tant qu'Etat de petites dimensions, qui a de bonnes raisons de s'en tenir à

la neutralité, nous ne saurions aspirer à un rôle directeur dans une entreprise d'un tel volume que l'intégration européenne. Mais nous pouvons faire remarquer, sans être présomptueux, que dans la formation de la Confédération, le conservatisme a toujours été associé à un génie créateur qui s'est manifesté constamment et qui préfigure la construction d'une Europe unie. La Suisse s'est faite, au cours des siècles, non sans souffrances, ni désillusions, devenant peu à peu ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a réussi, au confluent des langues et des cultures différentes, à concrétiser un prototype de l'unité dans la diversité qui annonce le visage futur de l'Europe. Car il est incontestable que l'Europe unie devra, si elle doit durer, être fondée sur une base fédérale.

Quant à la neutralité suisse, nous retiendrons qu'elle ne signifie pas seulement une volonté de rester en marge. Notre pays a prouvé, au cours de son histoire, qu'il n'a pas voulu être seulement un réduit pour sa propre sécurité, mais également un lieu de refuge pour la pensée et les hommes persécutés, un centre humanitaire charitable et secourable.

J'en suis convaincu, l'Europe à bâtir devra posséder des traits semblables à ceux de la Suisse en ce qui concerne l'autonomie de ses composantes : le respect des diversités et la garantie de la liberté. Si l'Europe nouvelle se développe dans ce sens, nous aurons la possibilité — et je dirais même que notre propre histoire nous en fera une obligation — de prendre part à sa construction. Dans cette œuvre, nous aurons encore conscience de nos origines, alors que les Confédérés s'unissaient et devenaient Suisses pour pouvoir rester Uranais, Bernois, Genevois ou Tessinois. Les dimensions relatives de notre planète devenant toujours plus exiguës, la génération de demain, confrontée à une situation politique totalement différente, prendra pour devise : « Etre Européens afin de rester Suisses. »

ACCORD COMMERCIAL FRANCO-SUISSE

À la suite de conversations qui ont eu lieu à Paris, la validité de l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955 et de ses annexes a été prorogée, pour une nouvelle période d'un an à partir du 1^{er} janvier 1965, par un échange de lettres signées le 23 avril 1965. Cet arrangement fixe pour 1965 le régime des échanges commerciaux demeurant contingents entre la Suisse, d'une part, la France et certains Etats africains membres de la zone franc, d'autre part.

DEUX TIMBRES SPECIAUX DES P.T.T.

Un timbre spécial est émis le 1^{er} juin, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée des cantons du Valais, de Neuchâtel et de Genève dans la Confédération.

La Suisse célèbre en 1965 l'« année des Alpes ». Cent ans se sont en effet écoulés depuis que les premiers hôtes vinrent à Davos et à St-Moritz, pour y goûter les charmes et les bienfaits de l'hiver, et c'est en été 1865 également qu'eut lieu la première ascension du Cervin. Pour marquer cet anniversaire, les P.T.T. émettront

le 1^{er} juin, en remplacement de l'ancienne émission (1953), des timbres spéciaux pour les automobiles postales, deux nouvelles valeurs de taxe représentant le Cervin.

TIMBRES PRO-PATRIA 1965

La série des timbres pro-Patria comprend comme de coutume cinq valeurs de taxe. Le timbre à 5 centimes est consacré au Père Théodore Florentini (1808-1865), de Muestair, fondateur des instituts de Menzingen et d'Ingenbohl, du « Kreuzspital » de Coire et du collège de Schwyz. Les quatre autres timbres, continuant la série « Arts et travail artisanal », représentent des peintures du plafond de l'église Saint-Martin, à Zillis. Ce plafond de bois, datant de la première moitié du XII^e siècle, est un chef-d'œuvre de style roman unique en son genre. Ses 153 panneaux, reproduisant surtout des scènes bibliques, sont probablement l'œuvre d'un maître de Coire et de ses élèves.

90 % du produit net reviennent à la collecte de la fête nationale de 1965 en faveur des Suisses à l'étranger ; 10 % seront destinés à l'Institut suisse pour l'étude de l'art, à Zurich, en vue de travaux de recherches et de publications.

Durant la période du 1^{er} juin au 31 août, les timbres pro-Patria seront vendus à tous les offices de poste et aux bureaux de poste automobile. Les organes du Don suisse de la fête nationale les vendront également du 1^{er} juin au 5 août. On pourra se les procurer aussi, à fin de collection, au service philatélique de la Direction générale des P.T.T., à Berne, et aux bureaux de vente de Bâle et Zurich, non oblitérés ou oblitérés au moyen du timbre d'oblitération du jour d'émission employé le 1^{er} juin à Berne.

LA SOCIETE BENOISE DE MUSIQUE A 150 ANS

La Société bernoise de musique a fêté, au Casino de Berne, son 150^e anniversaire. En costumes d'époque, l'orchestre du Conservatoire a joué sous la baguette de M. Théo Hug. Pour commencer, l'orchestre a joué les premier et deuxième mouvements de la « Symphonie impériale », de Joseph Haydn. Puis, on a pu entendre trois trios pour trompette du compositeur suisse Johann Fuerchtegott Huber.

M. Hans Weayermann, président de la Société de musique, avocat et président du Conseil des bourgeois, a ensuite souhaité la bienvenue aux nombreux hôtes, parmi lesquels se trouvaient des représentants de la Confédération, du canton et de la commune de Berne et du corps diplomatique. Dans son exposé, il a retracé la création de la Société et a remercié tous ceux qui ont encouragé la vie musicale dans notre ville et de la confiance qu'ils ont manifestée à la société. Avant l'allocution du directeur des écoles de la ville, M. Paul Duebi, on a pu entendre « un concert pour violons sous forme d'une scène chantée », de Louis Spohr, avec Hans Heinz Schneeberger, soliste. M. Paul Duebi a présenté les félicitations des autorités et a fait l'historique de l'essor de la vie musicale bernoise. La partie officielle de la soirée s'est terminée par l'« air national pour chant

et pianoforte : *La Fiancée suisse* », de Jean-Pierre Pixin, chanté et joué par Beata Christen et Edwin Peter, et par les troisième et quatrième mouvements de la symphonie de Haydn.

Dans la deuxième partie, la société de musique a offert un dîner à ses hôtes ; après quoi, le bal s'est ouvert.

TIMBRES-POSTES USAGES. VENTE PAR L'ENTREPRISE DES P.T.T.

Comme chaque année, l'entreprise des P.T.T. met en vente, au printemps, un lot de timbres-poste usagés. Ces timbres proviennent, pour la plupart, de formules postales mises au pilon, notamment d'enveloppes et cartes de recouvrement, bulletins d'expéditions des colis de l'étranger, mandats de poste internationaux, avis de rectification. Ils sont préparés par des handicapés physiques. Le produit de la vente est versé à des institutions de bienfaisance.

Il a été formé 82 paquets de 5 kg brut chacun, dont 50 renferment des timbres-poste suisses et 32 des timbres-poste étrangers. Il n'y aura pas de paquets d'un poids inférieur à 5 kg. Les timbres ne sont ni détachés du papier, ni lavés. Ils ont été simplement découpés des formules de manière à laisser le moins possible de déchets. Il n'est donné aucune garantie quant au contenu des paquets, au conditionnement des timbres où à leur valeur. Il n'est pas fait d'envois à l'examen. Pour éviter tout mécompte, les intéressés peuvent examiner des spécimens de ces paquets. Deux paquets, dont l'un contient des timbres-poste suisses et l'autre des timbres-poste étrangers, sont à votre disposition au service philatélique des P.T.T., à Berne, ainsi qu'à Bâle et à Zurich.

Lors de la vente de l'année dernière, les prix oscillaient entre 1.222 et 1.512 F par paquet de timbres-poste suisses et entre 500 et 1.100 F par paquet de timbres étrangers.

Il ne sera tenu compte que des offres d'acheteurs domiciliés en Suisse. Un paquet seulement pourra être attribué à chaque intéressé. La vente a lieu aux plus offrant, contre remboursement ; à offres égales, il sera décidé par tirage au sort. Aucune réduction du prix ne peut être accordée après coup. La marchandise n'est pas reprise.

UN ALBUM DE VACANCES

Au cours d'une conférence de presse organisée à Berne, la Caisse suisse de voyage a présenté un ouvrage qu'elle vient d'éditer à l'intention de ses 235.000 membres : l'album suisse de vacances. Fort de 720 pages et illustré de 1.700 photographies, il présente par région tous les lieux de séjour, de vacances et d'excursion de Suisse. Le président de la Caisse suisse de voyage, M. W. Hunziker, a expliqué le but de cette publication : mieux faire connaître les ressources touristiques de la Suisse, donner aux familles suisses un répertoire des lieux de villégiature pouvant être consulté à la veille des vacances. L'Office national

suisse a collaboré à la réalisation de cette publication qui, précisons-le, n'est pas un guide (elle ne contient pas de liste d'hôtels), mais une simple « invitation au voyage ».

L'AMBASSADEUR DE FRANCE REMET A GONZAGUE DE REYNOLD LES INSIGNES DE COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

L'Ambassadeur de France en Suisse, M. Guy de Girard de Charbonnières, a remis les insignes de commandeur de la Légion d'honneur à M. Gonzague de Reynold. La cérémonie s'est déroulée dans les salons de la résidence de l'Ambassadeur, en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles MM. Philippe Etter, ancien Conseiller fédéral ; Pierre Micheli, Ambassadeur, Secrétaire général du Département politique fédéral ; Maurice Zermatten et J.-R. Bory, Président de la Société suisse des amis du château de Versailles. Diverses notabilités fribourgeoises, dont le chanoine von der Weid et le Prévôt-Vicaire, Président de la Société française, ainsi que des membres de la famille du récipiendaire, dont M. Carl Burckhardt, ancien Ministre de Suisse à Paris, étaient également présents.

L'Ambassadeur de France a rappelé les liens séculaires qui unissent la famille de Reynold à la France et a mis en évidence la magnifique unité qui caractérise l'œuvre littéraire de Gonzague de Reynold, historien et poète, œuvre tout entière vouée à une Europe chrétienne et humaniste. « Je sais, a-t-il ajouté, en s'adressant à l'auteur de la "Formation de l'Europe", que je ne saurais user avec vous de ce cliché trop connu en affirmant que la France est votre seconde patrie. Je sais, par vos écrits, que vous êtes Suisse en tout premier lieu. Je sais aussi que votre conception de l'Europe est très proche de la nôtre. »

L'Ambassadeur a ensuite remis, au nom du Président de la République Française, les insignes créant M. Gonzague de Reynold commandeur de la Légion d'honneur.

L'auteur de « Cités et pays suisses », profondément ému, a remercié de l'honneur qui lui était fait et rappelé que c'est en étudiant l'Europe qu'il avait fini par bien comprendre la Suisse et son âme.

La cérémonie a été suivie d'une réception offerte par M. et Mme de Girard.

1765-1965 : 200^e ANNIVERSAIRE DU SÉJOUR DE J.-J. ROUSSEAU A L'ILE DE St-PIERRE



Histoire de la plus grande île de la Suisse

La région de Bienne est certainement, en Suisse, parmi celles qu'il faut avoir visitées. Le 200^e anniversaire du séjour de J.-J. Rousseau nous en donne l'occasion.

Bienna, située au point de rencontre de la chaîne du Jura et du Plateau suisse, est, en été, un centre touristique de plus en plus recherché. Sur un espace très restreint, on trouve, en

effet, un lac, une île, un vignoble, des montagnes offrant un panorama grandiose, des gorges profondes et, dans la plaine, des petites villes remarquablement conservées. Le Vieux-Bienne, à lui seul, constitue un joyau.

Mais, sans conteste, l'île de Saint-Pierre est la perle de la région.

D'une surface de 89 ha, d'une hauteur de 41 mètres, c'est la plus grande île de la Suisse. Pour le géologue, c'est une colline de mollasse qui séparait les bassins de la Thièle et de la Mentue, et qui a échappé, par hasard, à l'érosion.

Avant ce qu'on a appelé la correction des eaux du Jura, en 1878, on distinguait deux îles, une grande et une petite qu'on nommait l'île des Lapins. Le niveau du lac ayant été abaissé de 2,20 mètres, une langue de terre, le Chemin des Paiens, est apparue et, depuis lors, les deux îles qui n'en forment qu'une sont reliées à Cerlier, du moins pendant les basses eaux.

Les forêts, les vignes, les vergers et les prairies qui alternent font de ces lieux un véritable paradis.

A en juger par les nombreux objets qu'on y a trouvés, l'île doit avoir été fréquentée, déjà, par les lacustres et les Romains. Un prieuré, dédié à saint Pierre et à saint Paul, y fut fondé vers 1120 par les moines de Cluny, en Bourgogne. Un prieur et quatre ou cinq moines l'habitaient, défrichant l'île et y plantant de la vigne. Ce prieuré connut des périodes de prospérité et des temps de crise. En deux siècles et demi, l'île passa en de nombreuses mains jusqu'en 1395 où les Bernois en devinrent propriétaires.

Le domaine fut sécularisé lors de la Réforme et, en 1530, il fut cédé à l'hôpital de Berne, devenu, aujourd'hui, l'hôpital des Bourgeois. L'église fut démolie et la salle du chapitre — qui subsiste encore — fut transformée en cave. Au cours des siècles, l'ancien prieuré devint une hôtellerie et subit de nombreuses transformations avant tout intérieures. Mais l'aspect extérieur a assez peu changé depuis l'époque où Rousseau habita l'île.

Vers 1650, lors des persécutions contre les Vaudois du Piémont, les Bernois internèrent dans l'île plusieurs centaines de réfugiés.

D'après Sigismund Wagner (1795), il convient de rappeler une légende qui a toujours plu à l'imagination populaire : « Autrefois, et surtout au commencement du XVI^e siècle, cette île était le rendez-vous du diable et des sorcières. Ils y venaient célébrer leurs orgies dans les nuits les plus sombres et les plus orageuses et choisissaient, pour leurs assemblées nocturnes, une place qui se distingue encore par une invincible stérilité. »

J.-J. Rousseau, qui séjournait à l'île du 12 septembre au 25 octobre 1765, lui a consacré des pages immortelles. Aussi, dès la fin du XVIII^e siècle, de Gœthe à Dumas, du grand Pitt à Cagliostro, des impératrices Joséphine et Marie-Louise au Grand Duc de Russie, tout ce que l'Europe a compté de voyageurs en quête d'émotions romantiques a voulu fouler ces lieux enchantés. Un Anglais, Lord Camelot, avait même exprimé par testament le désir d'y être enterré et sans doute y reposera-t-il s'il n'avait pas choisi pour mourir les temps malheureux du blocus européen.

L'île n'a pour ainsi dire pas changé depuis deux siècles. En été, on y vient en foule, et, aujourd'hui encore, la chambre de Rousseau est un lieu de pèlerinage toujours émouvant.

★ ★ ★

Le séjour de J.-J. Rousseau à l'île de St-Pierre

La « Cinquième promenade » des « Rêveries d'un promeneur solitaire » est, de l'avis des critiques, l'œuvre la plus achevée de J.-J. Rousseau. Ces pages, où l'écrivain évoque le séjour qu'il fit sur l'île de St-Pierre en 1765, ont rendu ce coin de terre à jamais célèbre et ont fait du lac de Bienne, comme l'a écrit un historien, le plus littéraire des lacs suisses après le Léman.

Chassé de Môtiers, près de Neuchâtel, où il était en proie à la vindicte publique, Rousseau, sur le conseil d'amis bernois, décida de s'installer sur l'île de Saint-Pierre.

Il y arriva le 12 septembre 1765. Le 10 octobre suivant, déjà, le Conseil secret du gouvernement de Berne adressait au bailli de Nidau la brève missive suivante : « Apprenant que le fameux J.-J. Rousseau doit se trouver sur l'île de St-Pierre au bailliage de Nidau, nous nous sommes trouvés dans la nécessité de vous charger impérieusement de le faire sortir de là et des pays de leurs LL. EE. s'il y séjourne encore. »

Le bailli de Nidau, E. de Graffenried, eut beau tergiverser, intervenir en son nom, le Sénat ratifia la décision du Conseil secret et adressa même un blâme au bailli. Rousseau quitta l'île le 25 octobre suivant.

Un auteur du temps a écrit que « des raisons politiques et le désir de maintenir la bonne intelligence entre Berne, Versailles et Genève, avaient déterminé le gouvernement à porter cette sentence contre l'homme du monde le plus dénué de protection ».

Le séjour de Rousseau à l'île de St-Pierre nous est connu par l'écrivain lui-même qui en a parlé en détail dans ses « Confessions », ses « Rêveries » et sa correspondance. En outre, un patricien bernois, Sigismond Wagner, qui, à l'époque, avait longuement interrogé la famille du receveur de l'île, a consacré à l'événement une brochure détallée qui forme un témoignage très complet et très pittoresque.

Bien avant la mort du philosophe, l'île devint un lieu de pèlerinage. « Il ne se passe point de jours dans la belle saison, écrivait Wagner, sans qu'une société de gens du pays ou de voyageurs étrangers, leur Rousseau à la main, ne parcoure tous les recoins de cette habitation qui lui fut si chère, ne s'arrête à chaque endroit dont il parle, et ne célèbre sa mémoire, en faisant dans sa propre chambre un banquet en son honneur. »

L'île a peu changé depuis deux siècles et, aujourd'hui, encore, chaque été, des milliers de touristes visitent l'île de St-Pierre où la chambre de Rousseau a été conservée.

★ ★ ★

Une visite à la chambre de l'écrivain

En 1795, un Bernois, Sigismund Wagner, qui avait bien connu la famille du receveur de l'île de St-Pierre, faisait paraître sur le séjour de J.-J. Rousseau, un opuscule très intéressant. Voici ce qu'il dit de la chambre de l'écrivain :

« La chambre que Rousseau habitait pendant son court séjour à l'île de Saint-Pierre et que tous les étrangers vont visiter avec une espèce de vénération est sans exception la plus chétive de la maison du receveur. Elle est à l'étage supérieur, à main droite du corridor étroit et long, et il faut passer, pour s'y rendre, par une cuisine dont le plancher est un peu moins élevé que celui de la chambre. Quatre murs blanchis à la chaux, qui sont à présent entièrement couverts d'inscriptions, n'offraient ci-devant d'autre décoration qu'une grande armoire brune, un lit à l'ancienne mode, d'une indienne à fleurs bleues sur un fond blanc, six chaises revêtues de housses de la même étoffe, et une table couverte d'une toile cirée verte. Les caisses et les balots que Rousseau avait amenés avec lui étaient déposés dans la cuisine qui lui servait d'antichambre ; la plupart n'avaient point été ouverts. La chambre était remplie de plantes, de papiers de musique et autres, dispersés sans ordre sur les chaises, sur la table et sur le poêle. Une seule fenêtre éclaire cette cellule philosophique ; elle donne sur le jardin potager attenant à la maison, au-delà duquel on aperçoit des prairies parées d'arbres fruitiers, une partie du lac et un village à toits de chaume, situé dans le voisinage d'un bois, et derrière lequel s'élèvent les glaciers de l'Oberland, que le soleil couchant teint d'un pourpre éclatant.

« Outre l'agrément de cette vue, un avantage particulier avait décidé Rousseau à donner la préférence à cette chambre sur toutes les autres de la maison, c'était un escalier dérobé qui conduisait, au moyen d'une trappe, dans une chambre du rez-de-chaussée et de là dans la campagne. Rousseau s'échappait souvent par cette issue quand le bruit qui se faisait dans le corridor l'avertissait de l'approche de quelque visite inopportun, et se hâtait de se soustraire à leur vaine curiosité en se réfugiant dans les endroits les plus solitaires du bois ; mais, ne s'y trouvant pas encore en sécurité contre les recherches des indiscrets, il avait fait arranger, par surcroît de précaution, quelques-uns des arbres les plus touffus, de manière qu'il pouvait y monter sans risque, et s'y tenir bien caché dans le feuillage sur un petit siège formé d'une planche solidement attachée aux branches les plus épaisses.

« L'escalier dérobé existe encore ; du reste, l'ancienne décoration de la chambre a subi de grands changements. Le modeste lit d'indienne à ramages a fait place à un lit d'un goût plus moderne, des chaises plus légères et un lit de repos bien garni de bons coussins permettent aux adorateurs de Rousseau de célébrer ici, à l'aise, un banquet philosophique à son honneur. Une petite statue de Rousseau, en plâtre, placée sur le poêle de faïence verte, tient dans la chambre la place de l'homme illustre qui l'a jadis habitée. Les murs seuls ont conservé leur antique nudité, si l'on peut

les appeler nus, étant couverts d'inscriptions innombrables dans toutes sortes de langues. Des noms d'hommes de tous les pays de l'Europe, de Londres et de Naples, de Petersbourg et de Paris sont accolés, ici, fraternellement les uns aux autres et les opinions les plus divergentes, les sentiments les plus opposés n'y sont séparés par aucun intermédiaire. Les vers n'y manquent pas plus que sur les murs de la Rotonde. »

D'entente avec la Société des Amis de Rousseau, en 1945, l'Hôpital des Bourgeois de Berne a redonné à la chambre l'aspect qu'elle avait en 1765. On s'est inspiré pour cette reconstitution des aquarelles du temps, plus particulièrement de celle de Hartmann, et de la description qu'a faite Sigismond Wagner. On a retrouvé, dans les galetas de l'île, des chaises qui auraient existé du temps de Rousseau. Celles-ci ont été remises en état. Un lit simple orne la pièce. Les murs ont été passés à la chaux, le plafond boisé, comme il le fut à l'époque. La chambre est ainsi moins familière, d'une part, mais, d'autre part, elle parle davantage au grand public. Elle donne une idée plus juste de ce qu'elle devait être lors du séjour de Rousseau.

BOURSE BURRUS

Lors de sa séance du 21 avril 1965, le Conseil de la recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique a attribué pour la première fois la « Bourse Burrus », alimentée par un don versé par la maison F.-J. Burrus et C^{ie}, à Boncourt, à l'occasion de son récent jubilé. Cette bourse a pour but de promouvoir les recherches de jeunes universitaires diplômés. Ont concouru pour l'attribution 1965 des candidats appartenant aux disciplines suivantes : sciences économiques, sociologiques et statistiques.

Les 30.000 francs de la bourse ont été remis à M. Paul Staehly, docteur ès sciences économiques, collaborateur du Centre de recherches d'économétrie et d'opérations Research de l'Ecole des Sciences économiques et sociales de St-Gall. Partant de sa thèse et à l'aide de la recherche opérationnelle, le bénéficiaire analysera les possibilités et limites de solutions optimales corrélatives au planning de fabrication et à la gestion des stocks dans le domaine de la production industrielle au stade de l'atelier.

Les conditions d'inscription à la Bourse Burrus 1966, réservée aux sciences naturelles, seront publiées incessamment.

CANTON DE FRIBOURG

LES 70 ANS DE LEON SAVARY QUI N'A CONCLU AVEC LA VIEILLESSE QU'UN « GENTLEMAN'S AGREEMENT »

León Savary, l'éminent écrivain et journaliste romand et correspondant fribourgeois de la *Tribune de Genève*, fêtait ses 70 ans le jeudi 29 avril à Bulle, entouré de nombreux amis, Bellettrists et autres : assemblage assez singulier à certains

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

égards, que lui seul d'ailleurs pouvait réussir, et qui créa d'emblée, à l'heure de l'apéritif (sur la nature duquel je n'insisterai pas), une atmosphère de douce gaieté.

Paré d'une magnifique cravate lavallière et de sa légion d'honneur, la barbiche un rien impertinente, il avait, à sa droite, pour le banquet qui fut plantureusement gruérien, Mgr von der Weid, prévôt de la cathédrale de Fribourg, et à sa gauche, Pierre Jaccoud, flanqué, lui-même, du chanoine Surdez, de l'abbaye de Saint-Maurice. Citons encore, parmi les convives, M. Mermoud, préfet de la Gruyère, M. P. Vallotton, directeur de Radio-Lausanne, le lamartinien Charles Fournet, le Docteur (et ex-coureur) Paul Martin, Roger Nordmann, Maître J.-P. Bourquin, et plusieurs journalistes : MM. G. Glasson, directeur de *La Gruyère*, P. Béguin, directeur de la *Gazette de Lausanne*, R. Braichet, directeur politique de la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, P. Cordey, rédacteur en chef de la *Feuille d'avis de Lausanne*, etc.

De nombreux absents se manifestèrent par de chaleureux messages : Mme J.-M. Musy, femme de l'ancien conseiller fédéral, Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, Mgr Haller, évêque-abbé de Saint-Maurice, l'ancien conseiller fédéral Etter, les conseillers d'Etat Python, Torche et Ayer (Fribourg) et Chavanne (Genève), le préfet de la Sarine, les écrivains P. Beausire, F. Fosca, H. Guillemin, J. Marteau, G. Trolliet et H. de Ziegler, notre confrère G. Perrin et le pasteur J. Vivien.

En sa qualité de vice-président des écrivains suisses, Maurice Zermatten fit une solide analyse des ouvrages de Léon Savary, auteur classique dont l'œuvre a pour thèmes consubstantiels la religion et l'amitié, et lui offrit une gerbe d'œillets au nom de la société. On attendait avec impatience l'allocution du récipiendaire qui, bien que relevant d'une grave maladie, n'a rien perdu de sa verve. Il traita d'abord le thème de la vieillesse, et, citant Bernard Shaw selon qui « le charme de la seconde enfance, c'est qu'on peut se permettre tout ce qui est interdit à la première », démontra en termes désopilants en quoi cette vue est erronée. Il contesta également le bien-fondé des vers célèbres de Victor Hugo (« Toutes les passions s'éloignent avec l'âge... ») : c'est exactement le contraire qui se produit. Bref, Léon Savary se contente d'un *gentleman's agreement* avec la vieillesse.

En amitié, il déclara avoir été comblé, et demanda pardon à ses amis de ses insuffisances. Puis il parla de son « vieux complice » (comme disait Eugène Fabre), le diable, à l'égard duquel il s'arrange toujours, dans ses prières, à ne rien dire de blessant, car il a le bras long (« sinon, tout serait fini depuis longtemps »)... Ses propos furent longuement applaudis.

Puis, escorté d'un dernier groupe d'amis et de Mme Cottier, gracieuse tenancière de l'hôtel du Tonneller, qui est son ange gardien, « Léon » les emmena dans son logis tout proche, pour un dernier verre de l'amitié, et l'on ne fit qu'admirer la Dent-de-Broc, dont la silhouette neigeuse se découvrait à l'horizon.

C.-P. B.,
Feuille d'avis de Neuchâtel.

CANTON DE GENEVE

CARL-ALBERT ANGST †

On apprend le décès survenu à Genève, à l'âge de 89 ans, de M. Carl-Albert Angst, sculpteur, dessinateur et peintre de talent. On lui devait notamment le Monument aux Morts des mobilisations à Genève et les sculptures décoratives du Palais du Tribunal fédéral à Lausanne. Plusieurs de ses bustes et de ses portraits se trouvent dans les galeries des musées des grandes villes de notre pays.

Carl-Albert Angst, d'origine zuricoise, était citoyen d'honneur de Genève. Il était aussi chevalier de la Légion d'honneur française et titulaire de la médaille d'or de la ville de Munich.

IL PREND SA RETRAITE APRES AVOIR TRAVAILLE 60 ANS AU JOURNAL « LA SUISSE »

La direction ainsi que de nombreux représentants de l'imprimerie, de la rédaction, de l'administration et de l'expédition de « La Suisse » ont fêté M. Emile Rossi, linotypiste, qui était accompagné de Mme Rossi, à l'occasion de ses 60 ans de travail dans ce journal. C'est M. Jean-Claude Nicole, directeur de la société éditrice de ce journal, qui a retracé la longue carrière et dit la conscience professionnelle de ce fidèle employé qui va maintenant prendre une retraite bien méritée.

POUR LES XXV^e FETES DU RHONE, DU 18-20 JUIN 1965

Les représentants de la presse ont été conviés, à une conférence au cours de laquelle leur a été présenté le programme officiel des 25^e fêtes du Rhône, qui se dérouleront du 18 au 20 juin prochain à Genève.

Disons d'emblée que ces fêtes sont organisées par la ville de Genève. Le Comité d'organisation est présidé par M. le conseiller administratif Edmond Ganter, le président du Comité exécutif étant M. Michel Barambon, le secrétaire général : M. Marcel Nicole, directeur des intérêts de Genève, et le secrétaire : M. Daniel Perrin.

En ouvrant cette séance, M. Ganter, président du Comité d'organisation, a montré l'importance que revêtiront ces fêtes qui marquent le 25^e anniversaire de l'amitié et de la solidarité rhodaniennes. Il dit combien les autorités genevoises et la population tiennent à recevoir dignement tous ceux qui viendront à cette occasion de toute la vallée du Rhône nous apporter la lumière de leurs coutumes et la beauté de leurs danses.

Ces fêtes sont encore comprises dans le cadre des manifestations qui marquent le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Mme Marcel Guinand, président de l'Union générale des Rhodaniens, a donné un aperçu historique de cette Union et de l'Académie rhodanienne des lettres, exaltant l'âme rhodanienne si particulière du glacier du Rhône jusqu'à la mer. Il montra qu'en Suisse comme en France, l'Union des Rhodaniens a toujours trouvé l'appui des autorités. Il rappela que l'idée de fonder une association qui comprenne tous les habitants des

bords d'un fleuve est née à Tournon-sur-Rhône, ville qui, avec celle de Tain-L'Hermitage, avait organisé une fête à l'occasion du 100^e anniversaire de la construction du pont suspendu qui relie les deux villes. L'Union générale des Rhodaniens a été fondée en décembre 1926. La première fête eut lieu à Tournon-sur-Rhône en 1927. Ces fêtes ont eu lieu par la suite à Marseille, Avignon, Lausanne, Valence, Genève, notamment. Et le 5 octobre 1949, c'est M. Guinand lui-même qui fondait l'Académie rhodanienne des lettres.

C'est M. Michel Barambon, président du Comité exécutif, qui présenta le programme de ces journées, et M. Delfino, celui du feu d'artifice.

Le vendredi 18 juin aura lieu le 25^e Congrès de l'Union générale des Rhodaniens qui comportera des communications de personnalités suisses et françaises. L'après-midi, l'association genevoise pour la navigation fluviale présentera un rapport sur le « Transhélétique ».

Le samedi 19 juin : séance de l'Académie rhodanienne des lettres, repas officiel au Palais des expositions, distribution de prix littéraires.

L'après-midi, à 15 heures, grand cortège officiel des fêtes du Rhône, du quai-Ador au Port-Noir, avec 2.300 participants, des groupes folkloriques, une dizaine de chars fleuris, au total une soixantaine de groupes, chars et musiques. A 17 heures, au Port-Noir, cérémonie de l'offrande au Rhône. Et, au parc Lagrange, spectacle folklorique, jeux équestres par les gardians de Camargue. Le soir, spectacle folklorique de l'autre côté de la rade, descente de parachutistes dans la rade, défilé d'embarcations : pontons et voiliers. Le soir, feu d'artifice dans la rade.

Le dimanche, après les offices religieux, il y aura aux bastions la remise solennelle de la bannière rhodanienne à la ville de Genève par les organisateurs des 25^e fêtes du Rhône de Tain-sur-Tournon. Puis grand pique-nique officiel au parc des Eaux-Vives pour les participants au cortège.

Le dimanche après-midi, à 15 heures, à nouveau, le grand cortège officiel des fêtes du Rhône.

CANTON DE NEUCHATEL

LES OBSEQUES DE M. LE DIRECTEUR STAUB

En présence de MM. Haldimann, préfet des montagnes neuchâteloises, et Renk, président du Conseil communal du Locle, les obsèques de M. Werner Staub ont eu lieu au Locle. Le défunt, qui avait présidé pendant 25 ans la convention chocolatière suisse avant d'en devenir président d'honneur en 1963, était l'une des personnalités marquantes de l'économie neuchâteloise.

Président du Conseil d'administration d'une importante fabrique de chocolats du Locle, M. Staub mit également ses compétences au service de l'industrie horlogère et de celle du meuble.

Au cours de la cérémonie, M. Pierre Glasson, conseiller national et président de la convention chocolatière

suisse, releva notamment que l'industrie suisse — et particulièrement l'industrie du chocolat — perd en M. Staub l'une de ses figures les plus actives et compétentes.

LA CHAUX-DE-FONDS MESURE DU TEMPS : VERS UN DOUBLE ANNIVERSAIRE HORLOGER

Sous l'égide de la ville de La Chaux-de-Fonds, les éditions de la « Cité du livre » viennent d'édition le plus important volume de défense et d'illustration de la métropole de l'horlogerie qui ait paru jusqu'ici. Cette œuvre, à laquelle plusieurs écrivains et photographes ont participé, a été préparée par le service d'information des montagnes neuchâteloises, institution d'utilité publique fondée par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, des Chaux-de-Fonniers ayant fait carrière à l'extérieur. M. Pierre Béquin, directeur de la « Gazette de Lausanne », qui écrit sur eux un article intitulé : « Les enfants de la lecture », des Chaux-de-Fonniers d'adoption, M^e I. Plaehler, MM. Jean-Jacques Bolli, ancien directeur de la « Chambre suisse d'horlogerie », Yves Velan écrivain, des autochtones, M^e Amélie Sandoz, MM. Andrez Sandoz, maire de La Chaux-de-Fonds, André Tissot, directeur du gymnase cantonal, Edgar Tripet, professeur, Charles Wolf, le regretté chirurgien-chef de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, Jacques Cornu, secrétaire du syndicat patronal des producteurs de la montre, Philippe Braunschweig, industriel, divers photographes, mais surtout MM. Fernand Perret et Henry Brandt, le cinéaste, ont travaillé à cette œuvre, qui comprend douze articles introduits par M. J. M. Nussbaum, journaliste, une trentaine de photos en couleurs et une soixantaine en noir et blanc.

Le livre a pour but de montrer que La Chaux-de-Fonds n'est pas « au bout de la Suisse », mais au milieu des Jura suisse et français dont elle constitue le « toit » et est en fait sa capitale industrielle, commerciale, sportive et culturelle, bientôt hospitalière. Il a été édité à l'occasion du centième anniversaire de l'école d'horlogerie et du quart de millénaire de la Fondation de la première horlogerie industrielle du monde par Daniel Jeanrichard, événements pour lesquels d'imposantes festivités sont prévues pour septembre 1965 et en 1966, qui sera consacrée « année horlogère ».

CONCOURS POUR LA DECORATION DE L'HOPITAL DE LA CHAUX-DE-FONDS

L'hôpital de La Chaux-de-Fonds, qui sera, comme cette ville elle-même, le troisième de Suisse romande, est en train de s'achever. Il est probable qu'il sera entièrement en activité dans une année. En attendant, procédant méthodiquement, les maîtres de l'ouvrage ont ouvert un concours restreint entre quatre peintres et quatre sculpteurs, ceci pour quatre projets de décoration, deux de peinture, deux de sculpture. Un cahier des charges très rigoureux a été établi. Les projets seront exposés en juin. Les concurrents sont MM. Schwob, Froidevaux, Baratelli et Nicoids pour la peinture, Condé-Affolter, Schneider, Liegme et Perrin (jun.) pour la sculpture.

L'OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL A DONNE LE « TOP » D'OUVERTURE DE LA FOIRE MONDIALE DE NEW-YORK

Le 21 avril, à 14 heures 39 (heure suisse), la Foire mondiale de New-York a rouvert ses portes pour une seconde période de six mois. Comme en 1964, la mise en marche des horloges installées par l'industrie horlogère suisse dans l'enceinte de la Foire a été transmise par l'observatoire chronométrique de Neuchâtel à l'instant précis où s'ouvaient les portes de l'Exposition. La synchronisation des horloges de l'Exposition américaine avec la centrale horaire de Neuchâtel s'est effectuée au zéro d'un compte à rebours commencé à 14 heures 29 (heure suisse) et 8 heures 19 (heure américaine) et assuré, du côté suisse, par M. Jacques Bonanomi, directeur de l'observatoire.

Quelques instants auparavant, M. Jacques Bonanomi s'était entretenu par téléphone avec M. Frédéric Walthard, président-directeur général du Watchmakers of Switzerland Information Center de New-York. Rappelons que le pavillon suisse à la Worlds Fair réunit diverses branches de l'économie suisse et, en particulier, une section horlogère où les visiteurs peuvent voir la plus importante collection de montres jamais présentée aux Etats-Unis.

LE SORT DES ESCARGOTS NEUCHATELOIS

Tout récemment, le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel a promulgué un arrêté destiné à protéger les escargots, dont le ramassage et l'exportation sont interdits. Cette nouvelle a fait le tour de la presse et même en France des journaux l'ont commentée, du fait que nombreux étaient les Français qui venaient ramasser la gent gastéropode neuchâteloise.

M. Archibald, quartier, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche, publie à ce propos un communiqué donnant d'intéressantes précisions sur cette affaire.

Il rappelle que le Gouvernement neuchâtelois, en février dernier, avait déjà pris un arrêté, interdisant la pêche des écrevisses. Cette mesure n'a suscité aucune réaction. Tel n'a pas été le cas de l'interdiction de ramasser les escargots. C'est probablement, écrit-il, que l'escargot a une importance économique dont on ne se doute pas. En Suisse, les importations d'escargots ont sextuplé depuis douze ans et sont passées de 47 tonnes en 1952 à 284 tonnes, en 1964. Quant aux exportations de Suisse, elles ont triplé. Elles sont passées de 86 tonnes à 246, durant le même laps de temps. Toutefois, les exportations sont en nette diminution. Elles s'étaient accrues durant les années 1952 à 1957, année où elles furent de 464 tonnes. Depuis lors, elles sont en baisse. L'espèce, traquée et pourchassée, tend à disparaître.

Une exportation de 500 tonnes représente la mort de 20 millions d'escargots. Si des mesures n'étaient pas prises, l'espèce disparaîtrait complètement, comme cela s'est produit dans le Jura français.

Or, étant donné la marge entre le prix d'achat de l'escargot frais et le prix de vente dans les restaurants, l'escargot est une denrée très rémunératrice, si l'on songe qu'à la frontière, un kilo d'escargots fraîchement ramassés vaut à peu près 1 F 50 ; ce kilo donnera trois

douzaines d'escargots dans les restaurants, où les prix vont de 4 F à 20 F même sur la Côte-d'Azur.

L'inspecteur cantonal de la chasse rappelle enfin que des mesures de protection avaient aussi dû être prises pour sauver les escargots, en Autriche et en Allemagne du Sud.

CENTREDOC UN CENTRE DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

A la suite des besoins ressentis par l'industrie horlogère et sur l'initiative du Laboratoire suisse de Recherches horlogères et du Centre électronique horloger S.A., fut fondé le 17 mars 1964, avec l'aide de la Chambre suisse de l'horlogerie, de la Fédération horlogère, d'Ebauches S.A. et de l'Ubah, le Centre de documentation scientifique et technique de l'industrie horlogère suisse (Centredoc) sous forme de société coopérative.

Les deux instituts de recherches, le Laboratoire suisse de recherches horlogères et le Centre électronique horloger S.A., ont réalisé une concentration de leur documentation respective à Centredoc. C'est donc cette documentation qui en premier lieu est accessible.

Par la force des choses, Centredoc s'est fixé des étapes :

- la première est de mettre en valeur la documentation destinée à la recherche de base et à la recherche appliquée ;
- la deuxième est d'aborder la documentation technique et, dans la mesure du possible, technologique, destinée aux entreprises.

La ligne de conduite adoptée par Centredoc est celle d'une société de « services » qui met à disposition du renseignement pour une clientèle précise. La documentation scientifique et technique dont il dispose n'est pas considérée comme une fin en soi. Son exploitation est envisagée comme une technique auxiliaire de direction par le fait qu'elle est destinée à fournir les éléments nécessaires à des prises de décision.

Un centre au service d'une industrie déterminée concentrera ses efforts pour être « en avant » dans la collecte des renseignements et de leur mise en valeur.

Il est difficile d'essayer de mesurer la rentabilité de la documentation. On peut améliorer l'organisation de la documentation, épargner du temps aux utilisateurs et souvent, par l'exploitation des brevets notamment, de l'argent en évitant des travaux inutiles.

Pour résoudre une question, réunir les données du problème est la première étape indispensable.

Ce seul fait devrait suffire à prouver la rentabilité de la documentation.

Actuellement, Centredoc gère 250 abonnements de périodiques et une bibliothèque de 1.500 ouvrages en accroissement constant. Il offre l'accès à la collection complète des brevets en provenance du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle (380.000 exposés d'invention) et une collection de brevets hor-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

logers des principaux pays (100.000 exposés d'invention). Il est raccordé au prêt inter-urbain des bibliothèques suisses et est introduit auprès des principaux centres internationaux de documentation.

En dehors du domaine spécifiquement horloger, la documentation de Centredoc couvre une « plage », allant notamment de l'électronique à la chimie des plastiques.

D'autre part, en publiant un Bulletin hebdomadaire, Centredoc cherche à diffuser l'essentiel de la documentation dont il est le dépositaire.

Le Centre ouvre aux intéressés une salle de lecture et de travail et met à disposition des appareils modernes permettant toute reproduction, notamment de documents et de microfilms.

Afin de mieux faire connaître les possibilités offertes par les techniques modernes de documentation, Centredoc organise divers séminaires de formation. Il peut intervenir également en qualité de bureau-conseil auprès des entreprises qui en font la demande.

Centredoc s'efforce d'être le pont entre le renseignement qui existe « quelque part » et la personne qui a besoin de « quelque chose ».

CANTON DE VAUD

VIOLETTE DISERENS †

Violette Diserens, peintre et aquafortiste, est décédée, à Echandens, près de Lausanne, à l'âge de 76 ans.

La défunte avait fait de solides études à l'école cantonale de dessin à Lausanne, à l'académie Julian à Paris et à l'école des Beaux-Arts de Paris, ainsi qu'à l'école du Louvre. Rentrés au pays, elle a enseigné le dessin à Rolles, puis s'est fixée à Lausanne où, dès 1917, elle a enseigné le dessin et la gravure à l'école d'arts appliqués, devenue ensuite l'école cantonale des Beaux-Arts, elle y enseigna jusqu'en 1958.

En 1919, Violette Diserens obtint une bourse fédérale des Beaux-Arts. Elle exposa pour la première fois à l'âge de 17 ans, et, dès lors, participa à de très nombreuses expositions dans le canton de Vaud, en Suisse alémanique et même à l'étranger, à Chicago, où, en 1932, elle fut, à une exposition internationale de gravures, la seule représentante suisse.

On doit à Violette Diserens de très nombreuses huiles, des portraits, des eaux-fortes, des gouaches, des gravures. Elle a créé, en 1944, 43 eaux-fortes originales pour décorer le « Robinson suisse », édité à Lausanne. En 1945, elle décore par une fresque le vestibule d'une école primaire de Lausanne. Elle présida la section vaudoise de femmes-peintres et sculpteurs, ainsi que la société suisse de 1943 à 1945. Elle fut membre de la commission du cabinet des estampes de l'école polytechnique fédérale, et membre de la commission fédérale pour les possibilités de travail en faveur des artistes.

CANTON DU VALAIS

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE DE MONTAGNE A ZERMATT

La commune bourgeoise de Zermatt a cédé à l'association touristique de Zermatt, par 101 voix contre 61, le terrain nécessaire sur la Sunnegga (2.200 mètres) pour la construction d'une vaste piscine de montagne. Ce petit lac artificiel aura une longueur de 200 mètres, une largeur de 80 mètres et une profondeur maximale de 4 m 50.

L'eau sera amenée par une conduite de surface en acier sur une distance de 1.600 mètres et réchauffée jusqu'à la température de 18 degrés par les rayons solaires. La piscine de montagne de la Sunnegga sera mise en exploitation cet été encore.

LE GUIDE PETRIG EST MORT

On apprend à Zermatt le décès, à l'âge de 85 ans, de l'ancien guide César Petrig. Il exerça son métier durant près de quarante ans et était connu avant la guerre pour les longues randonnées qu'il entreprenait avec ses clients étrangers, non seulement dans les Alpes suisses, mais également à l'étranger. César Petrig était l'un des membres fondateurs du ski-club de Zermatt. Ce fut l'un des premiers guides suisses qui allia, au cours de ses longues randonnées en montagne, alpinisme et ski.

Même septuagénaire, il escaladait encore le Cervin. Il était père de quatorze enfants dont trois guides, soit Hermann Petrig, l'actuel chef de la colonne de secours de Zermatt, Edmond, qui fut durant de longues années moniteur de ski à l'étranger, et Joseph, mort tragiquement en montagne en 1961.

CANTON DE ZURICH

LE « PRIX JERUSALEM » A MAX FRISCH

Le « Prix Jérusalem » a été remis à l'écrivain suisse Max Frisch le 12 avril par le bourgmestre de Jérusalem, M. Isch Schalom.

Ce prix a été créé, il y a deux ans, à l'occasion de la Foire internationale du livre de Jérusalem. Il avait alors été décerné au philosophe britannique Bertrand Russel.

La Foire internationale du livre de Jérusalem s'est déroulée cette année du 4 au 14 avril. Plus de mille éditeurs d'Europe, d'Amérique et d'Israël participaient à cette manifestation. L'exposition présentait des livres de 32 pays. Plus de 25.000 ouvrages y furent exposés.

Le jury « Prix Jérusalem » comprend Mme Lea Goldberg, professeur de littérature moderne à l'université hébraïque, M. Nathan Rottenstreich, professeur de philosophie, et M. Zwi Werblowski, professeur de philosophie religieuse.

Le « Prix Jérusalem 2 », a déclaré notamment Mme Goldberg, est décerné à Max Frisch, car l'écrivain suisse a su traduire dans son œuvre de façon particulièrement

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

remarquable l'idée de la liberté de l'être humain. Le jury, en décernant le « Prix Jérusalem » à Max Frisch, a notamment mis l'accent sur deux de ses œuvres : « Andorra » et « Biedermann et l'incendiaire ».

« Andorra » a été présenté l'année dernière à Haïfa dans une traduction en hébreu. Son succès fut considérable.

DEMANDE DE SURSIS BANCAIRE DE LA BANQUE SUISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT

FERMETURE TEMPORAIRE DES GUICHETS

Le Conseil d'Administration de la Banque suisse d'Epargne et de Crédit communique :

« Malgré le fait que la Banque suisse d'Epargne et de Crédit dispose de disponibilités et d'actifs facilement mobilisables qui dépassent sensiblement les prescriptions légales, son Conseil d'Administration, s'est vu dans l'obligation, à son vif regret, de demander aux autorités compétentes un sursis bancaire dans le sens de l'art. 29 de la loi fédérale sur les Banques et Caisses d'Epargne et de procéder à la fermeture temporaire de ses guichets. Cette décision a du être prise à la suite des rumeurs et des publications dans la presse tendant à ébranler la confiance de la clientèle de la Banque. Ces faits rendent imminent le danger d'un rush auquel une Banque, même disposant d'une liquidité abondante, ne pourrait résister. »

MIROITERIE
VITRERIE

Installation sécurité

E. GENINASCA

89, avenue P.-Brosselot, 89
MONTROUGE (Seine)

ALESia 16-12 et 99-25

AGENCE OPREC
97, Avenue Parmentier
PARIS-XI^e • Tél. 023.07.51

Directeur :
G. MARTY-HEMMI
(Malans-Grisons)

ACHAT-VENTES de
pavillons, appartements,
locaux comm. et industriels
EXPERTISES GRATUITES

bob club

TAILLEUR DE CLASSE
DRAPERIE DORMEUIL ET ANGLAISE
UNIQUEMENT SUR MESURE
DE 550 F à 700 F

59, Fg POISSONNIERE • TEL : 824-92-64

PRIX SPECIAL AUX AMIS DU JOURNAL
PARKING ASSURE - BOHBOT BALTENSPERGER

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 50.438. — Dépôt légal : II-1965. — N° 123/1965
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le
procurer, adressez-vous au siège du journal
Adresser toute correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, VII^e.